

Rapport public

Date d'émission du rapport : 23 octobre 2025**Numéro d'inspection :** 2025-1484-0007**Type d'inspection :**
Incident critique**Titulaire de permis :** Albright Gardens Homes, Incorporated**Foyer de soins de longue durée et ville :** Albright Gardens Homes, Incorporated,
Beamsville

RÉSUMÉ DE L'INSPECTION

L'inspection a eu lieu sur place aux dates suivantes : les 14, 16, 17 et du 21 au 23 octobre 2025.

L'inspection concernait :

- Le dossier : n° 00158380 – incident critique (IC) n° 2983-000015-25 lié à la prévention et au contrôle des infections.
- Le dossier : n° 00158977 – IC n° 2983-000016-25 – lié à la prévention des mauvais traitements et de la négligence.

Les **protocoles d'inspection** suivants ont été utilisés pendant cette inspection :

- Prévention et contrôle des infections
- Prévention des mauvais traitements et de la négligence

RÉSULTATS DE L'INSPECTION

AVIS ÉCRIT : Programme de prévention et de contrôle des infections

Non-respect n° 001 Avis écrit aux termes de l'alinéa 154 (1) 1) de la LRSLD (2021)

Non-respect de : l'alinéa 102 (2) b) du Règl. de l'Ont. 246/22

Programme de prévention et de contrôle des infections

Paragraphe 102 (2) Le titulaire de permis met en œuvre ce qui suit :

b) les normes ou protocoles que délivre le directeur à l'égard de la prévention et du contrôle des infections. Paragraphe 102 (2) du Règl. de l'Ont. 246/22.

Le titulaire de permis n'a pas veillé à ce que la Norme de prévention et de contrôle des infections (PCI) pour les foyers de soins de longue durée soit mise en œuvre. La norme de la PCI exige, à la section 10.2, que le programme d'hygiène des mains comprenne une aide à l'hygiène des mains pour les personnes résidentes, en particulier (c) une aide aux personnes résidentes pour qu'elles se lavent les mains avant les repas.

À une date précise d'octobre 2025, une personne résidente est entrée dans la salle à manger et a commencé à manger son repas sans qu'on lui ait proposé de se laver les mains ou qu'on l'ait aidé à le faire.

Sources : observation d'octobre 2025 et entretien avec le ou la responsable de la PCI du foyer.